non pas à l'union, mais à la séparation. Il faut le limiter à l'établissement d'un Parlement à Dubliu, subordonné à l'autorité suprême du Parlement britannique dont ne doit pas être exclue la représentation irlandaise.

Ces concessions seraient tout ce qu'accepterait l'opinion publique en Angleterre, sur laquelle la révélation du plan de M. Gladstone a fait un effet magique. Le discours du premier ministre a déjà fait chanceler bien des opinions qui paraissaient tout d'abord intraitables. Beaucoup de membres du parti libéral sont prêt à se rallier à leur illustre chef.

La presse de Londres et la population de cette ville sont les plus acharnées à repousser toutes les propositions de M. Gladstone, mais il n'en est pas de même dans les provinces où la presse libérale apprécie en termes favorables la motion de M. Gladstone; sauf toutefois la partie du projet où il est parlé de l'exclusion des Irlandais dans le parlement britannique. On aurait pu croire, au contraire, que l'obstruction dont les députés irlandais se sont si souvent servi pour arrêter la marche des affaires serait une cause suffisante pour envisager leur départ avec satisfaction.

En Ecosse, on professe le même raisonnement et on se montre généralement hostile aux propositions de M. Gladstone, qui aura fort à faire pour convertir à ses doctrines tant d'adversaires intransigeants.

Il est vrai que la campagne qu'il entreprend augmente le nombre de ses admirateurs.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

RÉUNION ANNUELLE DES CHAMBRES DE COMMERCE DU ROYAUME-UNI

Dans les derniers jours du mois dernier, a eu lieu à Londres la réunion annuelle des Chambres de commerce du Royaume-Uni.

Cette association formée, il y a 27 ans, comme l'a dit le président, comprend actuellement soixante Chambres de commerce. C'est dire, en un mot, son importance. Aussi attachons-nous une importance toute spéciale aux résolutions qui y ont été votées et aux discussions qui s'y sont agitées.

L'un des discours les plus typiques est celui du président, M. Norwood. Après avoir examiné des questions d'intérêt assez local, il s'est exprimé en ces termes :

« Il y a trente ou quarante ans, les prix pour les grains, et spécialement pour le blé, se basaient sur la récolte de notre pays. Nous tirions nos produits étrangers, dans la mesure de ce qui nous était nécessaire, de marchés qui, à mesures proportionnelles, étaient des marchés voisins. Les provinces de la Baltique étaient alors nos principales sources d'approvisionnements nécessaires, et, nous devons nous souvenir que, dans son fameux discours sur le rappel de la loi agraire (*Corn Law*), sir Robert Peel s'en rapportait simplement aux provinces danubiennes ou de la mer Noire du soin de parer à nos besoins, comme grenier à blé.

» Messieurs, aujourd'hui, les provinces de la Baltique ni même celles de la mer Noire ne comptent aucunement sous le point de vue de notre approvisionnement comme importance à côté de l'Inde, de l'Australie, des ports de l'Est et des Etats-Unis ou de la Californie. Permettez-moi même de vous dire que le marché des grains de Chicago a encore plus d'influence sur les prix, dans ce pays, que celui de Mark-Lane. Le royaume-Uni est réglementé, comme prix, par la valeur de la propriété agricole située au delà de l'Atlantique, majorée du coût de transport afférent aux produits de ce pays.

« Je voudrais attirer toute votre attention sur ces faits, et vous faire remarquer la connexion existante entre le bon marché énorme des transports durant les dernières années, et la lutte sévère à laquelle nous devons nous attendre dans cette contrée. Lorsque je m'adresse aux industriels, je parle moins sciemment des détails, mais je suis convaincu que les mêmes causes prédominent dans leur cas, tout comme dans celui des questions agricoles.

» Nos voisins du continent, les grandes puissances européennes qui depuis nombre d'années, sans afficher la prétention d'être des nations manufacturières, *se contentaient de recevoir de chez nous des produits manufacturés*, sont graduellement, et avec succès, amenées à établir des manufactures nationales. Elles réunissent de gros capitaux, ont des salaires réduits, de longues heures de travail, un outillage anglais, et enfin luttent non seulement avantageusement avec nous sur les marchés neutres du monde, mais encore deviennent nos rivales sur notre propre marché national.

» Je vous affirme, dit l'orateur, que je n'abuse pas de votre temps et que je traite pas de questions oiseuses. Si nous prétendrons maintenir notre prestige, comme producteurs, marchands ou manufacturiers, faisons simplement appel à nous-mêmes, voyons que nous ne pouvons sans un effort suprême maintenir notre situation, et, plus tôt nous agirons mieux cela vaudra. » (*A suivre*)

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 9 Avril. — La bourrasque signalée hier se déplace lentement; son centre est toujours dans le voisinage des Shetland. Le baromètre remonte sur l'ouest de l'Europe, il descend sur la Scandinavie et la baisse se propage à travers le centre du continent jusqu'à la Méditerranée où se trouve un minimum assez accentué, Nice 759 m/m. Le vent est fort d'entre S.-O. et N.-O., sur nos côtes ouest; les mauvais temps vont s'étendre à la Provence.

La température continue à monter en Allemagne, elle baisse en France. Le thermomètre marquait ce matin — 1. à Moscou, 5 à Paris, 6 Perpignan, 12 à Berlin et 17 à Alger.

En France, les pluies ont été générales, des neiges sont tombées dans les montagnes de l'est et du centre. Le ciel s'éclaircit et la température va rester voisine de la normale. — Hier à Paris, pluie continuelle. Minimum de la nuit 3°5.

UN DRAME A BRUXELLES

Bruxelles, 9 avril.

Bruxelles s'est réveillé vendredi matin sous le coup d'une nouvelle tragique absolument inattendue et dont l'effet a été stupéfiant.

L'avocat Gustave Vandersmissen, membre de la Chambre des représentants, avait tué sa femme dans la nuit, à coups de revolver. Arrêté presque immédiatement, il a été conduit à la prison communale de Schaerbeck, et de là, dans la matinée, à la prison de Saint-Gilles.

Voici les détails de ce drame qui a naturellement causé une sensation extraordinaire.

***

Il y a quelques semaines, en rendant compte du procès Dupleix-Cadignan, nous avons dit que l'avocat Vandersmissen s'était décidé à demander le divorce contre sa femme, et l'on a pas oublié que d'après l'impression du juge d'instruction Lenaers, impression communiquée au conseil de discipline du barreau, c'est un incident de cette instruction qui avait révélé à l'avocat député son infortune conjugale.

La femme coupable avait depuis longtemps avoué sa faute tout en l'aggravant. Lorsqu'il fut pour la première fois question des lettres que possédait le sieur Dupleix de Cadignan, M. Vandersmissen, interrogeant sa femme, celle-ci nia d'abord tout en jurant « sur la tête de son enfant »!

Mais lorsque M. Vandersmissen eut pris connaissance des lettres en question dont le sieur de Cadignan paraissait vouloir se servir pour amener le mari à retirer sa plainte, la malheureuse finit par reconnaitre ses torts mais sans un accent de repentir. Elle déclara même qu'elle avait voué à son complice une affection qui dans son cœur remplaçait l'affection conjugale absente.

***

Depuis plusieurs jours le bruit courait que M. et Mme Vandersmissen s'étaient réconciliés.

Hier, les avoués des parties racontaient au palais de justice que l'annonce de cette réconciliation serait faite à l'audience de demain du tribunal à laquelle le demandeur et le défenseur en divorce étaient cités à comparaitre.

Et l'*Indépendance* publiait l'information suivante :

« Le procès en divorce intenté à Mme Gustave Vander Smissen par son mari sera biffé du rôle du tribunal civil, pour cause de réconciliation. »

Hier matin M. Vandersmissen plaidait au tribunal...

Le soir il se présenta, assez tard, à la porte d'une maison située rue Verte, n° 117, à l'angle de la rue de la Fraternité, occupée par Mme Gigot. C'est dans cette maison que Mme Vandersmissen, depuis le jour où elle avait dû quitter le domicile conjugal, habitait un très modeste appartement. Elle y avait, d'après nos renseignements, reçu très souvent son mari, ce qui avait donné naissance, sans doute, aux bruits de réconciliation.

Est-ce que ma femme est chez elle? demanda M. Vandersmissen à Mme Gigot.

— Oui, M. le représentant, elle y est.

Et M. Vandersmissen entra chez sa femme et referma la porte.

Au bout d'un certain temps, on entendit le bruit d'une conversation très violente entre les époux, puis la porte s'ouvrit et M. Vander Smissen sortit très agité pendant que sa femme lui disait avec animation :

— Vous pouviez me parler ainsi quand j'étais chez vous, mais maintenant vous êtes chez moi et vous pouvez vous en aller!

M. Vandersmissen sortit, mais c'était pour rentrer plus tard vers une heure et un quart du matin.

Quel était l'objet de la discusssion? Il paraît que M. M. Vandersmissen, voulait retirer des mains de sa femme une lettre qu'il lui avait écrite à la suite de l'affaire de Cadignan, après les aveux de l'épouse coupable et dans laquelle il lui faisait des propositions de réconciliation.

Mme Vandersmissen aurait refusé de rendre la lettre en alleguant qu'elle était aux mains de son avocat, Me Jolly.

Il paraît que des pourparlers avaient déjà été engagés à ce sujet, depuis plusieurs semaines, non seulement entre M. Vandersmissen et sa victime, mais aussi entre les conseils des parties.

***

Lorsque Vandersmissen s'est représenté à minuit un quart, chez sa femme, la fatalité a voulu que tout le monde fut couché.

Une voisine l'a vu monter la rue de la Fraternité, regardant autour de lui, la tête effarée, et revenant sans cesse sur ses pas.

Sa femme connaissait le signal de nuit qu'il lui donnait parfois... Quelques coups sur le pignon d'une fausse fenêtre donnant rue de la Fraternité.. Le mur étant très mince, on pouvait très bien se comprendre.

Mme Vandersmissen vint ouvrir en simple toilette de nuit.

Son mari, sortant le revolver de sa poche, le braqua sur la malheureuse qui, pour parer le coup éteignit la bougie qui éclairait la pièce.

M. Vandersmissen tira un premier coup qui atteignit la victime à la région supérieure du thorax : la blessée s'échappa de la chambre et se refugia dans la cave, dont elle voulut refermer la porte sur elle, mais elle n'y put parvenir. Son mari la suivit, et, tandis que, se voyant perdue, elle essayait de remonter les escaliers, M. Vandersmissen tira deux nouveaux coups de son arme, mais sans atteindre sa femme.

Celle-ci se dirigea vers la porte du corridor donnant sur la rue Verte, mais à ce moment elle reçut trois autres balles dans le corps, l'une qui lui perfora la poitrine pour aller se loger dans le dos ; une autre qui, entrant par le flanc gauche, alla se loger dans le sein droit ; enfin, la dernière perfora la cuisse et alla atteindre le sein gauche.

La victime put encore fuir jusque dans la rue où elle tomba dans les bras d'un agent de police que le bruit des détonations avait attiré. En tombant elle dit : «Mon Dieu, je meurs... on me tue.. on m'assassine ! »

L'agent vit au même instant sortir M. Vandersmissen qui se constitua prisonnier et lui remit l'arme qui avait servi au crime : un revolver de fort calibre.

M. Vandersmissen, après un premier interrogatoire à la rue Brichaut, fut incarcéré à la prison de St-Gilles, où il a été mis au secret.

***

Mme Vandersmissen a été placée sur son lit par l'agent Meressonne, assisté de Mme Gigot, de sa fille et de sa servante.

Deux médecins avaient été appelés; le docteur Lambotte et le docteur Maréchal.

Ils ont constaté que Mme Vendersmissen a reçu *cinq blessures*, dont trois très graves. Une balle, passant sous le sein, a perforé le poumon d'outre en outre: elle a été extraite par le dos.

Une seconde balle a pénétré le flanc gauche, et est allée se loger sous le sein droit ; elle a été extraite également.

Une troisième balle a fait une blessure grave à la cuisse. La malheureuse a été en outre blessée *plus légèrement à la main droite et au sein gauche*. Elle a pu parler et retracer la scène.

Un prêtre de l'église des SS.-Jean et Nicolas est venu l'administrer.

A cinq heures du soir, l'état de Mme Vandersmissen s'était considérablement aggravée. Il n'y avait plus aucun espoir de la sauver.

***

M. Vandersmissen est né le 14 décembre 1854 ; sa femme est née le 12 juillet 1855 ; de leur union contractée en 1880 est issue une petite fille, aujourd'hui âgée de cinq ans, qui s'appelle Jacqueline-Marie-Madeleine; la pauvre enfant est en ce moment chez Mme Vandersmissen, mère, à Alost.

M. Vandersmissen avait connu Mlle Renaux à Alost, à Louvain et à Gand, où il a été étudiant. A Bruxelles, Mlle Renaux entra au théâtre et n'en continua pas moins à être courtisée par M. Vandersmissen. Un parti, s'étant présenté, fut rompu lorsqu'on apprit cette dernière circonstance. Alors un membre de la famille de Mlle Renaux contraignit M. Vandersmissen à l'épouser, ce qu'il fit contre le gré de toute sa famille.

Depuis un certain temps, on entendait tous les soirs dans la rue de la Fraternité, coin de la rue Verte, Mme Vandersmissen exécutant des roulades en s'accompagnant au piano, ce qui donne à penser qu'elle avait l'intention de reprendre sa carrière d'artiste.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée active. — M. Vanneufville, lieutenant au 49e régiment d'infanterie, est passé au 84e régiment de la même arme pour y occuper un emploi de son grade en remplacement de M. Mourey qui permute avec lui.

Armée territoriale. — M. F. Foessel, capitaine en retraite, est nommé capitaine au 1er régiment territorial d'artillerie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS DE ROUBAIX. — Nous recevons la dépêche suivante d'un de nos correspondants particuliers de Paris :

Paris, 10 avril, 2 h. 15 soir. — La commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix, a entendu le rapport de M. Merlin. Ce rapport conclut à l'adoption du projet voté par la Chambre, il a été approuvé par la commission et sera déposé aujourd'hui au Sénat.

L'EPURATION DES EAUX DE L'ESPIERRE. — Samedi, à une heure de l'après-midi, des essais d'épuration des eaux de l'Espierre ont eut lieu, dans un terrain vague de la rue de la Gare, en présence de MM. Julien Lagache, maire, Vinchon et Pennel-Wattinne, adjoints, Georges Heyndrickx, conseiller municipal de Roubaix, Doniol, Etienne, ingénieurs, membres de la commission intercommunale ; Anthime Desmettre, conseil municipal de Tourcoing ; Varlet, directeur du service de la voirie ; Barrois, directeur de l'usine à gaz de Tourcoing ; Weber, conducteur des ponts-et chaussées ; Goblet et De Mollins, ingénieurs à Croix ; Etienne Voreux, de Tourcoing ; Fournier, ingénieur parisien.

Ces expériences faites par M. l'ingénieur Stoffel ont excité un vif intérêt. Au point de vue de la clarification de l'eau, leurs résultats ont été beaucoup plus concluants que ceux des essais précédents; l'analyse des éprouvettes a constaté une eau aussi limpide qu'on peut le désirer et complètement dépourvue d'animalcules ou de matières en solution.

C'est le premier essai d'épuration des eaux industrielles où l'électricité joue un rôle important. L'un des bassins où se transforme l'eau est une vaste éponge de fer qui forme corps conducteur d'électricité. Le fer et l'oxygène, transformés en ozone sous l'action du courant électrique, suffisent à supprimer la vie organique et à précipiter les sels, carbonates, etc., en solution dans les eaux en traitement.

La commission intercommunale a examiné le système Stoffel avec toute l'attention qu'elle comportait. Est-il pratique au point de vue des ressources dont disposent les deux villes ? Le prix de revient est de 10 centimes le mètre cube, ce qui constituerait une dépense quotidienne de 2,500 fr. mais M. Stoffel affirme que les sous-produits, transformés en valeur commerciale, seraient d'une réalisation courante et au moins égale au total des dépenses. Nous reviendrons d'ailleurs plus longuement sur ce sujet qui a une si grande importance pour les intéressées.

Le crime du boulevard Strasbourg. — M. du Liscouët est venu aujourd'hui à Roubaix continuer l'instruction de cette affaire. Il a entendu divers témoins qu'il avait fait citer. Rien ne transpire jusqu'ici des résultats obtenus par la justice.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les personnes qui seraient passées, rue Saint-Georges, dans la soirée du jeudi, 1er avril, et qui se souviendraient d'avoir vu M. Arthur Cliquet dans son magasin ou qui, vers dix heures, l'auraient vu fermant sa maison, sont instamment priées de donner leurs noms à Mme Arthur Cliquet. »

Matériel des Fêtes. — Les travaux de construction d'un magasin pour le matériel de fêtes et d'un hangar à la ferme de l'ébouage seront mis en adjudication le mardi 27 avril.

Dimanche matin, M. le Maire de Roubaix devait faire la remise, en présence de tout le corps des Sapeurs-Pompiers, des médailles qui viennent d'être décernées à MM. Lansiaux capitaine et Delattre caporal sapeur. Cette cérémonie a été ajournée par suite de la mort de M. l'adjudant Grau.

Fermeture de la pêche. — La pêche de tous les poissons et de l'écrevisse, à l'exception du saumon, de la truite, de l'ombre chevalier, du lavaret, des aloses, des éperlans et de l'anguille, est interdite dans toute l'étendue du département du Nord, du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement.

La pêche de l'anguille n'est toutefois autorisée que sous la réserve que les dimensions des mailles des filets ou l'espacement des verges auront 16 milimètres au moins et à l'exclusion complète d'engins spéciaux.

Un grave accident s'est produit samedi, à trois heures et demie du matin, dans une maison de la rue de Lille. Un journalier nommé Albert Fauquenois, âgé de 43 ans, a renversé sur lui une lampe de pétrole et reçu des brûlures sérieuses aux jambes et aux bras. Le blessé, conduit à l'Hôtel Dieu, y a été admis d'urgence.

Il y a du danger à descendre précipitamment les marches glissantes des passerelles qui se trouvent sur le canal. Plusieurs fois déjà nous avons eu à signaler des accidents survenus de cette façon. Vendredi soir, encore, un tisserand, Léon Catoire, est tombé en descendant de la passerelle du Beau-Chêne et s'est blessé à la tête. On lui a donné quelques soins dans un estaminet voisin, et deux passants charitables l'ont reconduit à son domicile, situé à Wattrelos.

La jeune Vandekereken, qui s'était évadée du dépôt du 1er arrondissement où elle était enfermée pour vol, a été appréhendée de nouveau le lendemain, et cette fois l'oiseau ne pourra plus sortir de sa cage.

La chasse aux vagabonds continue : vendredi, la police en a mis cinq en état d'arrestation. Ce sont les nommés Philippe Drumez, d'Esplechin (Belgique); Eugène André, de Daigny (Ardennes); Henri Capillon, René Dequeker, sujets étrangers ; Henri Hasselvander, de Maisons-Alfort (Seine). Les belges seront reconduits à la frontière, les autres poursuivis pour vagabondage.

Avis. — L'administration du Cercle Horticole de Roubaix, a l'honneur d'informer les horticulteurs de la ville et des environs, qu'elle organise un grand marché aux fleurs, dont la durée est fixée à quatre jours, du samedi 1er au mardi 4 mai 1886. Cette exhibition de fleurs se fera le long du trottoir de gauche de la rue de la Gare, à partir de la Grande-Place jusque la rue de l'Hospice.

Toute demande devra être adressée au secrétaire général du Cercle, M. Louis Bossut-Vandewalle, jardinier, rue Saint-Jean, 24, Roubaix.

Lannoy. — Un bien triste accident s'est produit dans la fabrique de couvertures de M. Boussemard. Un jeune homme de 15 ans, Arthur Desreux, était chargé de placer du coton sur son métier. Ce coton devait passer par un cylindre et Desreux le relevait à mesure qu'il tombait. Il glissa, perdit l'équilibre, sa main porta sur le cylindre et fut broyée. On a dû procéder à l'amputation de l'avant-bras. L'état du jeune blessé est grave.

Société coopérative de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.;. Blanc (trois livres) 0,50. Ménage (quatre livres) 0,57c

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Nécrologie. — Vendredi est pieusement décédée, à l'âge de 78 ans, une des religieuses attachées aux Hospices : Mme Sylvie-Josèphe Durieux en religion sœur St-Michel, de l'ordre de l'Enfant Jésus. Elle avait consacré cinquante années de sa vie à soigner les vieillards et les enfants avec un dévouement et une abnégation vraiment admirables.

Les funérailles de la bonne sœur St-Michel auront lieu lundi prochain à neuf heures du matin en l'Eglise St-Christophe.

Le vol de la rue de Roubaix. — *Nouveaux détails.* — Le propriétaire de la brouette a donné des explications qui paraissent devoir écarter tout soupçon de connivence. Quand il s'est couché jendi soir à 9 heures, la brouette était près de sa fenêtre et elle se trouvait encore à la même place lorsqu'il s'est levé le lendemain matin. Mais il n'était pas seul à pouvoir en disposer et il y aurait d'un autre côté certains indices qui pourraient peut être amener la découverte des coupables.

Il est un fait à peu près certain, c'est que les malfaiteurs sont partis du quartier du Petit-Village. Les traces laissées par la roue indiquent bien l'itinéraire qu'ils ont suivi pour gagner le canal de Roubaix. Une femme qui habite le sentier du Halot a entendu, entre deux et trois heures du matin, le bruit d'hommes poussant une brouette lourdement chargée. Un peu plus tard des employés d'octroi rencontraient sur le boulevard quatre individus dont l'un trainait le même genre de véhicule. Mais l'affaire devient maintenant de plus en plus mystérieuse, le coffre-fort, ainsi que nous l'avons dit, fut jeté dans le canal près du pont du boulevard et, hier soir, l'agent de police Martens trouvait dans un aqueduc qui longe la propriété de Mme Descat, non loin du pont du Fresnoy, une partie de ce coffre : la moitié de la paroi opposée à la porte.

C'est une forte planche en chêne, recouverte intérieurement et extérieurement d'une feuille de tôle peu épaisse et celle de l'extérieur avait été coupée ou déchirée. Pourquoi les voleurs ont-ils déposé cette planche en cet endroit au lieu de la jeter avec le coffre dans le canal? Espéraient-ils ainsi dépister les recherches?

L'opinion publique s'est émue de ce vol, en raison de l'audace avec laquelle il a été commis. Nous souhaitons qu'il ne reste pas impuni.

Fête aérostique. — On annonce pour dimanche prochain, 11 courant, à 4 heures de l'après-midi, le départ d'un ballon. L'ascension, qui sera dirigée par M. Glorieux, aura lieu dans un terrain avoisinant l'usine de MM. Binet père et fils, rue neuve de Roubaix. M. Crépin conduira un assez singulier équipage qui sera attaché au-dessous de la nacelle et se composera d'un porc attelé à une brouette.

Halluin. — Cinq individus ont été arrêtés avant-hier par les douaniers pour port de marchandises de provenance belge, tabac et allumettes. Ce sont les nommés : Gustave Berthren, né à Menin, Henri Verraghe, originaire de Roulers, Théophile Didier, Simoens, tous deux natifs de Menin, et Louis Pétin, de Roncq.

Ces individus, qui n'ont d'autres moyens d'existence que la contrebande, ont été conduits à Tourcoing pour être transféré à la maison d'arrêt de Lille.

LILLE

Le conseil municipal a voté dans sa séance d'hier un crédit de 1,000 francs en faveur de l'institut Pasteur et repoussé la demande d'une somme de la même importance en faveur des grévistes de Decazeville.

CONCERTS ET SPECTACLES

Le concert spirituel du 19 avril. — Cette soirée qui promet d'être fort belle, s'annonce sous les plus brillants auspices. En voici le programme :

Première Partie : 1. Les voix de la nature, Th. Dubois, chœur par le Choral Nadaud. — 2. Air du Stabat (cujus animam), Rossini, chanté par M. Moreau. — 3. Souvenez-vous Vierge Marie, Massenet, chanté par Mlle Briard, accompagnement d'orgue et de piano. — 4. Romance pour violoncelle, Poper, par M. Dreux. — 5. Trio de l'Oratorio de Noël, St-Saëns, chanté par Mlle Briard : MM. Moreau et Minssart, accompagnement : piano et orgue.

Deuxième Partie : Stabat Mater, Gevaert, strophes chantées par le Choral Nadaud. — 2. Allegro passiemento pour violoncelle, par M. Dreux. — 3. Sancta Maria, Faure, chanté par Mlle Briard, accompagnement : piano, orgue, et violoncelle. — 4. Crucifix, chant religieux, Faure, duo chanté par MM. Moreau et Minssart. — 5. Grand trio de Jérusalem, Verdi, chanté par Mlle Briard, MM. Moreau et Minssart.

Piano de la maison Pleyel. Orgue Stey de la maison Jubé.

Grand Théâtre de Roubaix. — Il y avait longtemps que le Grand-Théâtre n'avait donné de comédie, aussi est-ce avec plaisir que nous avons assisté à la représentation de mardi. *Antoinette Rigaud* est une œuvre solidement et ingénieusement charpentée, écrite dans une langue claire et nerveuse, d'un intérêt soutenu et habilement gradué : en un mot, c'est une œuvre vraiment *théâtrale* et dont le succès a été aussi complet que justifié. L'action simple, concise, se déroule naturellement, impose l'intérêt et l'émotion et ne traduit que les sentiments élevés d'honneur et de loyauté.

D'ailleurs, la presse parisienne, dès la première représentation d'*Antoinette Rigaud*, a été unanime à constater l'honnêteté, la gaieté et la décence de cette comédie qui a été jouée, je dirai même très bien jouée, par un pléiade d'artistes parmi lesquels se distinguaient MMmes Angèle Moreau, Gallayx, Fleury, Darell, et MM. Régnier, Godfrin, Valaire, Wagner, Brunel, etc. Ces noms, bien connus, me dispensent de faire l'éloge de ceux qui les portent.

L'assistance était peu nombreuse et cette disette de spectateurs tient autant à l'époque de l'année où nous sommes qu'à l'ignorance dans laquelle se trouvait le public des qualités des comédiens et de la moralité de la pièce. En résumé, si *Antoinette Rigaud* et l'homogénéité de la troupe de M. Godfrin sont la caractéristique des comédies que le Grand Théâtre exploitera à l'avenir, nul doute que les Roubaisiens ne reviennent de la prévention qu'ils semblent avoir contre ce genre de spectacle, prévention qu'il faut surtout attribuer à la morale très élastique qui est le fond du théâtre contemporain.

Dimanche prochain on donne la *Fauvette du Temple*, opéra-comique de MM. Burani et Humbert, musique d'André Messager.

Les journaux de Paris ont dit grand bien de la musique et présentent la pièce comme « gaie, bonne enfant et chauvine. »

H. R.

La société des Orphéonistes (Crick-Sicks), offrira à ses membres honoraires une *soirée musicale*, dans son local, dimanche 18 avril à 8 h. du soir.

Un *grand concert* leur sera également offert le 29 avril (Jeudi de Pâques). La Société y fera entendre les chœurs imposés et au choix qu'elle doit exécuter le 23 mai prochain, au concours de Meaux (Seine-et-Marne) où elle aura comme concurrents :

Les Enfants de St-Denis, le Choral du Louvre, Paris; le Choral Chevé, Belleville ; L'Alsacienne de Paris ; l'Alsace-Lorraine, de Reims.

Ce concert sera tout particulièrement intéressant. Par exception, les personnes de la ville qui ne sont pas membres honoraires et les étrangers seront admis moyennant une entrée de 2 fr.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 9 avril

Présidence de M. HEDDE

L'article 337 du code pénal a été appliqué en police correctionnelle pour trois ménages roubaisiens. C'est beaucoup pour une matière aussi délicate. *O tempora ! o mores !* Marie Gœdleven et Henri Vereydt, un an ; Marie Millet et Gustave Wéry, 3 mois ; Marie Lesage et Charles Glorieux, 1 mois.

***

Comment Augustin Pasquet a-t-il accablé Henri Pecque de coups. On ne l'explique guère. Tous deux, l'un journalier à Marquillis, l'autre, jardinier à Tourcoing, ont eu dernièrement une discussion qui a dégénéré en dispute. La police est intervenue et quinze jours de prison sont le résultat de cette épopée.

***

Deux hommes se battre, passe encore, mais deux femmes, c'est extraordinaire. C'est pourtant le cas aujourd'hui. Victorine Rossel, de Lincelles, a bat tu Mlle Cornart. Huit jours.

***

Après les particuliers les agents. François Lefebvre de Croix, ne professe guère un grand respect pour les représentants de l'autorité. Tant pis pour lui. Il est condamné à 25 fr. d'amende.

Tribunal de simple police de Tourcoing

Audience du jeudi 8 avril

Donner par le menu la nomenclature de toutes les peines qu'ont entraîné après elles les infractions aux réglements de police, n'offrirait qu'un très médiocre intérêt. Nous nous bornerons donc à indiquer, pour la satisfaction des amateurs de statistiques judiciaires, que sept propriétaires de chiens ont laissé promener leurs toutous sans les avoir munis du collier réglementaire ; que trois voituriers négligents ont abandonné leur équipage sur la voie publique ; que deux cabaretiers ont eu le tort de ne pas mettre à la porte, à l'heure fixée par les prescriptions municipales, quatorze consommateurs attardés ; que quatre fervents disciples de Gambrinus ou de Bacchus ont fait de trop abondantes libations ; de plus le propriétaire mélomane d'un estaminet n'a pas demandé l'autorisation nécessaire pour servir à ses clients des flots d'harmonies ; enfin un entrepreneur oublieux, a risqué, en n'éclairant pas un tas de grés déposé au milieu de la rue, de casser bras et jambes aux passants qui ne sont pas doués d'une vue féline. Si nous totalisons les amendes infligées à ces délinquants nous n'atteignons pas une somme qui doive de beaucoup enrichir le fisc. Mais il n'est pas toujours agréable de s'entendre citer dans le prétoire, et il n'est pas plus permis de transgresser la loi dans les petites choses que dans les grandes.

Les batailleurs et les tapageurs sont incorrigibles ils paraissent toujours en assez grand nombre à la barre et le sexe, dit faible, y a même des représentants. Quatorze condamnations, et quelques-unes un peu sévères, viennent de réprimer ces délits. Mais toutes les rigueurs du tribunal sont pour un sieur Jules Leduc qui, étant ivre, a exercé des violences sur l'un de ses voisins ; il est d'ailleurs, paraît-il, coutumier du fait ; aussi il se voit infliger le maximum de la peine, chose excessivement rare, c'est-à-dire cinq jours de prison et 28 fr. d'amende. S'amendera-t-il à l'avenir ?

NORD

Chemin de fer de Templeuve à Seclin. — Les études de la ligne de Templeuve à Seclin se poursuivent actuellement sur le terrain, et les travaux commenceront probablement l'an prochain. La ligne traversera route de Lille à Orchies, au lieu dit la Croizette. Une station sera établie auprès de la douane, à Pont-à-Marcq, de façon à desservir dans une certaine mesure les communes de Bersée, Mérignies, Mons-en-Pévèle. Avelin sera desservi également par une halte.

Des ballots de proclamations révolutionnaires venant de Belgique et adressés au comité de la grève des ouvriers mineurs de Decazeville ont été saisis à la frontière.

Il est à remarquer que c'est le deuxième envoi de ce genre qui subit le même sort.

FEUILLETON DU 11 AVRIL 1886. — N° 7

FLOREAL

I

— M. Midleston a son père ici ?

— C'est notre ingénieur en chef.

— Et que vous dit-il donc, sauf votre respect, si ce n'est pas être trop curieux ?

— Que vous êtes un bon sujet !

— Il est bien honnête.

— Voyons, Voltin, causons peu, mais causons bien.

Voulez-vous commencer demain ?

— Oui bien ! voilà deux jours de perdus et je ne sais que faire de mes dix doigts.

— Vous irez alors demain matin à 4 heures au puits Ste-Marie ; je vais vous faire embaucher ; j'ai parlé de vous à l'ingénieur en chef, il ne s'oppose pas à l'embauchage, et justement hier, un des ouvriers n'est pas descendu ; on n'en était pas satisfait, vous prendrez sa place. Suivez-moi.

Ils s'en allèrent aux magasins, on remit en consigne à Voltin des instruments de travail.

— Où demeurez-vous? demanda M. Durand.

— Ma foi, m'sieu, j'ai couché, depuis mon arrivée, dans une auberge du côté de.... comment donc qu'ils appellent cela ? par derrière le cimetière...

— Aux Oiseaux ?

— C'est ça !

— Mauvais quartier ?

— Ça m'en avait tout l'air.

— Voyez donc aux Alouettes ; il y a des familles qui ne demanderont pas mieux que de prendre un logeur, et là haut, ce sont des braves gens.

— C'est tout des noms d'oiseaux ici, dit en riant le brave garçon. Où c'est-y les Alouettes ?

— Les Alouettes forment la grande rue par là-bas, du côté de l'hôpital, de ce même côté du canal ; ce n'est pas loin du puits Ste-Marie.

Voltin salua, prit la route indiquée, et en quelques minutes fut à l'entrée du quartier.

C'est la cité ouvrière par excellence.

Figurez-vous une longue rue droite comme un i, et formée par de petites maisons avec un étage mansardé, séparées les unes les autres par un jardinet de quelques mètres carrés, et vous aurez une idée des Alouettes.

La rue n'est habitée que par des mineurs.

Voltin montait tranquillement.

Lorsqu'il fut à mi-côte, il avisa un grand gaillard qui bêchait son carré.

— Dites donc, camarade! vous ne connaîtriez pas par là quelqu'un qui pourrait me loger ?

— Tout de même, répondit le mineur, et si ça vous va j'ai votre affaire. Vous êtes embauché ?

— Non, mais je le serai demain.

— Entrez, nous alons arranger ça.

Voltin ouvrit la claire-voie qui séparait le jardinet de la rue, et pour que Kelb ne marchât pas dans les plates-bandes, il le laissa au dehors.

Les deux hommes entrèrent dans la maison.

Pendant ce temps, les drôles du voisinage, les mains dans leurs poches, faisaient le cercle autour du chien.

— Tu vas te faire mordre !

— Pas de danger, je connais ça !

— Dis donc, Frampon, si on lui fourrait une boite de sardines à la queue ?

— Quelle bosse de rire qu'on se pousserait ! T'en as une ?

— Bien sûr, y n'en manque pas chez nous !

— Va la chercher !

— Tenez-le vous autres !

Le cercle s'était resserré, mais un long sifflement avait retenti ; Kelb bouscula son entourage et, d'un bond, franchissant la haie vive, rejoignit son maitre dans la maison.

Le lendemain, à trois heures du matin, toutes les portes s'ouvraient une à une, et les hommes sortaient portant à la main la marmite de fer battu contenant leur déjeûner. Ils remontaient la rue se dirigeant vers Sainte-Marie, dont le beffroi et la grande cheminée se dressait à cinq cents mètres.

Les Frampon père et fils, accompagnés de Valtin, s'en allaient en causant.

— Qui diable va bien vous embaucher ? Nous étions au complet hier soir...

— Ils m'ont dit à la mine de me rendre au puits, qu'il y avait un camarade qui avait lâché la besogne.

— C'est tout de même drôle que je ne l'ai pas su : c'est peut-être *Trompe-la-Benne ?...* Dis donc, François, est-ce qu'il n'est pas descendu hier ?

— Je crois que non ; je n'en sais rien.

— Ça ne m'inquiète pas, nous le verrons bien, reprit Voltin.

On arrivait au puits, la descente venait de commencer ; les premiers arrivés s'étaient précipités à la lampisterie et se casaient dans la cage de l'ascenseur.

Il faisait un temps superbe, et la grande salle dans laquelle en hiver on attendait autour du feu le moment de la descente était déserte ; les moins pressés flanaient en fumant sur le terri.

La machine soufflait bruyamment, les signaux pour la descente sortaient du porte-voix, et les cages, une fois garnies de sept ou huit hommes, s'enfonçaient dans le trou béant.

Les berlines vides attendaient dans un coin que tout ce monde eut disparu dans la gueule noire du monstre, pour reprendre à leur tour leur place sur les cages, et rejoindre au fond les travailleurs.

— Voltin ! qui est-ce qui s'appelle Voltin? demandait un capitaine qui circulait à travers les groupes.

— C'est moi, répondit le mineur de la Grand' Combe.

— On vous attend là-bas ; c'est pour vous embaucher ; dépêchez-vous.

Voltin se dirigea du côté indiqué. Il s'entendit avec un maître mineur ; il remplaçait un mauvais sujet sur lequel on ne pouvait compter, qui souvent au moment de la descente prenait la clef des champs et que, pour ce motif, on avait surnommé Trompe-la-Benne.

L'accord conclu, il se joignit au groupe dont il allait faire partie, et attendit son tour.

Il vint bientôt et la machine les emporta dans les profondeurs de la terre.

Les jours succédèrent aux jours ; Voltin s'était acclimaté à Montceau, et y avait gagné l'estime de tout le monde.

Cependant le dimanche, lorsque le puits chômait, l'ouvrier passait des heures à rêver, et il lui semblait que l'homme n'était pas fait pour vivre seul.

C'est bête, un vieux garçon, se disait-il ; ça n'a pas d'intérieur, ça vit chez les autres ; parlez-moi d'une bonne femme pour vous tremper la soupe à la remonte, pour égayer les heures de repos. Mais pour se marier il faut être deux.

Parbleu, il y avait à coté, à deux maisons plus haut, une jeunesse qui eût bien fait son affaire.

C'était une fille de vingt ans, jol